

1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI LE 18 janvier 2022, À 19 h 00

Par visioconférence

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Serge Rousseau	Président
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
Mme Nathalie Gagné	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
M. Philippe Moussette	Administrateur
M. Hugo Leblanc	Administrateur

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Michelle Rompré	Secrétaire de soutien
Et 3 participants	

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Sylvie Roy

Administratrice

1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 18 janvier 2022, à 19h

RENCONTRE EN MODE VIRTUEL

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

-
- | | |
|---|------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | |
| 3. Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2021 | |
| 4. Suivi au procès-verbal du 16 novembre 2021 | |
| 5. Période d'intervention des conseillers municipaux | |
| 6. Période de questions et de commentaires des citoyens | |
| 7. Dossiers du conseil de quartier | |
| • Boulevard de la Chaudière | |
| • Livre d'or | |
| • Sécurité | |
| • Table de concertation vélo | |
| • Environnement et protection de la nature | |
| • Golf de Cap Rouge | |
| • Marché public de Cap Rouge | |
| 8. Fonctionnement | |
| • Information et communication | |
| • Trésorerie | |
| 9. Divers | |
| 10. Levée de l'assemblée | |
-

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Serge Rousseau, souhaite la bienvenue aux participants.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-21-CA-59

Sur proposition de Mme Nathalie Gagné, appuyée par Mme Marie-Ève Lacroix, l'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2021

Rectification : Conseil du bassin de la Rivière du Cap Rouge et Conseil du bassin du Lac Saint-Augustin : M. Louis Martin et Mme Anne Corriveau sont administrateurs.trices du Conseil du bassin de la rivière du Cap Rouge et M. Martin est administrateur pour le Conseil du bassin versant du lac Saint-Augustin.

D'autres modifications seront apportées avant la prochaine rencontre.

Résolution CQCR-21-CA-60

Sur proposition de M. Michel Lagacé, appuyée par Mme Nathalie Gagné, le procès-verbal est adopté.

3. Suivi au procès-verbal du 21 décembre 2021

Golf de Cap Rouge (point 6) : après vérification par M. Louis Martin, l'information doit se lire comme suit : Avant que le dossier chemine au Conseil d'arrondissement pour modification de zonage, il doit y avoir une modification au PDAD à être approuvée par le Conseil de ville. M. Martin va valider l'information.

Sécurité : concernant l'arrêt d'autobus 94 (rue Jean-Gauvin coin Robert-L.-Séguin), M. Louis Martin a constaté la présence de luminaires et a envoyé les photos au Conseil de quartier. Mme Nathalie Gagné réitère le danger que représente cet arrêt pour la sécurité. Pour la problématique relative à l'absence d'abribus, M. Martin maintient que la plainte devra être adressée directement au RTC.

Déneigement : M. Louis Martin invite le Conseil à prendre connaissance du plan de viabilité hivernale pour l'ajout des lumières clignotantes. Des lumières seront ajoutées par sections dans certains quartiers.

Livre d'or : après vérifications, il est possible de renommer quelqu'un. La candidature de M. Julien Siino, violoncelliste, qui a déjà fait l'objet d'une mention honorable par le

Conseil de quartier et qui vient de remporter le concours Eckart-Grammaté sera soumise à l'assemblée générale annuelle pour apparaître au Livre d'or.

4. Période d'intervention des conseillers municipaux

Mme Anne Corriveau salue les administrateurs. Elle entame son troisième mandat comme conseillère municipale. Elle est aussi présidente du Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

M. Louis Martin est conseiller municipal de Cap-Rouge et président du Conseil de ville.

M. Michel Lagacé souhaiterait obtenir davantage d'informations à la suite de la nomination de Mme Anne Corriveau au sein d'un comité dirigé par Mme Marie-Josée Asselin qui se penchera sur l'avenir de la forêt urbaine. La teneur des travaux n'est pas encore connue. Ce dossier est à suivre.

5. Période de questions et de commentaires des citoyens

Un citoyen réitère le danger que pose à la sécurité l'arrêt d'autobus sur Jean-Gauvin coin Robert-L.-Séguin. Il souhaiterait un appui des conseillers municipaux à une éventuelle démarche citoyenne auprès du RTC. Toutefois, M. Louis Martin précise qu'il est impossible pour les conseillers municipaux de mettre une pression sur une demande à titre d'élu.

Le citoyen se prononce également quant au dossier du nickel dans le District Limoilou : Le Conseil de quartier de Cap Rouge peut-il appuyer la démarche d'un autre Conseil de quartier, par exemple celui de Limoilou ? Mme Lafond stipule qu'une telle démarche est possible. Un citoyen pourrait déposer une proposition à cet effet au conseil d'administration de son conseil de quartier.

Un citoyen faisant partie du conseil de gestion des scouts de Cap-Rouge, interroge M. Louis Martin au sujet du centre communautaire de Cap-Rouge. Celui-ci répond que pour l'instant il n'y a pas de projet et qu'il n'est pas prévu au Plan d'investissement quinquennal (PIQ).

Le citoyen représentant le comité citoyen du projet golf de Cap-Rouge a transmis une lettre au conseil de quartier de Cap-Rouge faisant état de la position du comité (cette lettre sera rendue publique incessamment). Il précise que les promoteurs n'ont pas abandonné le projet d'une construction en hauteur et le comité citoyen entend demeurer actif pour préserver la qualité de vie du quartier. Il interroge M. Louis Martin à savoir si des développements ont eu cours dans ce dossier. Il n'y a pas eu de développement de ce côté selon M. Louis Martin.

Mme Marie-Ève Lacroix soulève, en tant que citoyenne, un point en matière de sécurité routière. Elle fait état de la rue Provancher (entre les rues Blanchette et Blanchette) où il y a absence de trottoirs sur un côté de la rue alors qu'il s'agit d'un corridor scolaire. Il y a un enjeu de sécurité à ce sujet qu'elle désire soumettre au Conseil de quartier. M. Michel Lagacé mentionne que ce point a déjà été soulevé dans le passé dans le mémoire sur la sécurité routière déposé par le CQCR. Un suivi pour ce mémoire est demandé depuis quelques rencontres.

Mme Nathalie Gagné se questionne sur la raison d'être d'une double démarche (RTC et Ville de Québec) lorsqu'il s'agit de faire une plainte en matière de sécurité routière (notamment deux arrêts d'autobus (94) sur Jean-Gauvin). Mme Anne Corriveau précise qu'il ne s'agit pas de déposer deux plaintes dans ce dossier, mais bien une seule au RTC puisqu'il s'agit de deux entités distinctes qui ont chacune leur gouvernance. M. Serge Rousseau invite donc tout le monde à déposer une plainte au RTC au sujet des arrêts d'autobus sur Jean-Gauvin. Mme Nathalie Gagné demande si une plainte peut être déposée au RTC au nom du Conseil de quartier. Mme Priscilla Lafond répond que cette possibilité existe.

6. Dossiers du Conseil de quartier

Boulevard de la Chaudière :

Il n'y a pas de nouveaux développements.

Livre d'or :

Résolution CQCR-21-CA-61

Considérant que la Fondation de l'école l'Arbrisseau a pris une initiative louable en installant sur le devant de l'école des sapins de Noël fabriqués par les enfants;

Considérant que cette initiative valorise le travail des enfants, embellit le quartier et égaye la période hivernale;

Il est proposé de déposer le nom et l'initiative de la Fondation de l'école l'Arbrisseau au livre d'or.

Sur proposition de Mme Nathalie Gagné, secondée par M. Philippe Moussette, la résolution est adoptée.

Sécurité :

Table de concertation vélo :

M. Michel Lagacé informe que le mois de juin sera le mois du vélo et des activités sont prévues à cet effet. Sinon, il n'y a pas de nouvelle rencontre prévue à court terme.

Environnement et protection de la nature :

Suite aux discussions sur la problématique de certains sentiers non identifiés lors de la dernière rencontre du CQCR (point 6 du PV), le Conseil souhaite déposer cette résolution :

Résolution CQCR-21-CA-61.2

Considérant que les sentiers de Cap-Rouge sont des atouts importants pour la communauté carougeoise;

Considérant que ces sentiers doivent être accessibles en tout temps ;

Considérant que plusieurs ont rapporté avoir observé que des déchets sont présents dans ces sentiers ;

Considérant que certains citoyens limitrophes à ces sentiers se les approprient en y déposant du matériel personnel et en y limitant l'accès ;

Le conseil de quartier demande officiellement à la Ville de prendre en charge ce dossier, qu'elle valide que tous les sentiers soient accessibles par tous les citoyens et que de la signalisation y soit installée afin de faire respecter l'accès pour tous et sensibiliser la population.

Il demande aussi qu'une attention particulière soit apportée au sentier reliant les parcs des Seigneuries, du Curé-Drolet et des Potiers, ainsi que l'accès à ces parcs par la rue Montée Saint-Régis.

Mme Nathalie Gagné propose et M. Hugo Leblanc seconde. La résolution est adoptée.

Golf de Cap-Rouge :

M. Serge Rousseau incite les résidents à respecter les règles du terrain du golf de Cap-Rouge afin que les activités de marche et de ski de fond ne soient pas pénalisées.

Marché public :

Mme Nathalie Gagné informe qu'elle a eu une discussion avec la présidente du marché public, mme Marie-Hélène Lachapelle. Elle précise qu'il n'y a pas encore eu de suivi de la part de la Ville et d'Immostar à la suite de la rencontre tenue à l'automne. M. Frédéric Chartier est le représentant de la Ville responsable du dossier. Mme Marie-Hélène

Lachapelle sera invitée à communiquer avec M. Chartier. Mme Nathalie Gagné fera le suivi.

7. Fonctionnement

- Information et communication
- Trésorerie :

M. Michel Lagacé indique que le Conseil de quartier a reçu la subvention annuelle de fonctionnement de la Ville au montant de 1500 \$. Il y a actuellement un solde de 1769,46\$. Il souhaite faire une proposition pour que 90 \$ soit versé à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

Résolution CQCR-21-CA-62

M. Michel Lagacé propose et Mme Nathalie Gagné seconde que soit versé 90 \$ à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

8. Divers

M. Serge Rousseau rappelle d'inviter les citoyens à déposer une plainte auprès du RTC concernant la sécurité des arrêts d'autobus sur la rue Jean-Gauvin.

9. Levée de l'Assemblée

L'Assemblée est levée à 20 h43.

Procès-verbal préparé par Mme Michelle Rompré et révisé par M. Serge Rousseau et Mme Nathalie Gagné.

Signé

Nathalie Gagné, secrétaire

signé

Serge Rousseau, président